

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Dordogne



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Dordogne

Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports de la Dordogne - SDJES 24

DOSSIER D'ENGAGEMENT DU
PLAN MERCREDI
2026-2029

NOM de l'Accueil Collectif de Mineurs
Accueil de loisirs de Jumilhac le Grand

Attention : Un dossier par accueil à labelliser !

Le dossier d'engagement du Plan mercredi est à transmettre au SDJES - Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports

Par mail : 24.pedt@ac-bordeaux.fr 134 avenue du Maréchal Juin Hall A- 24000 PERIGUEUX

Qu'est-ce que le plan mercredi ?

MODE D'EMPLOI

« Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires.
Il leur permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi. »

AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE

Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse

Afin d'accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre ou le renforcement d'accueils éducatifs le mercredi, le gouvernement propose à partir de la rentrée scolaire 2018 le Plan mercredi. Cette démarche consiste notamment à proposer aux collectivités et aux associations volontaires un soutien pédagogique des services de l'Etat et des fédérations d'éducation populaire en s'appuyant sur l'existant et en s'adaptant aux réalités territoriales.

Le Plan mercredi vise à renforcer la dimension éducative des accueils de loisirs ainsi qu'à accompagner le développement de nouveaux projets d'accueils dans un cadre réglementaire et pédagogique sécurisé et de qualité.

Le Plan mercredi incite les collectivités et les associations organisatrices d'accueils collectifs de mineurs à s'engager de manière volontaire autour de quatre éléments structurants :

- 1 Une ambition de continuité éducative ;
- 2 Un engagement pour un accueil éducatif ;
- 3 Une diversification des projets d'activités ;
- 4 Une nouvelle approche des activités éducatives

Une présentation du Plan mercredi est disponible en ligne sur le lien suivant :

<http://www.planmercredi.education.gouv.fr/>

Qui complète ce dossier d'engagement ?

L'organisateur de l'accueil collectif de mineurs (ACM) complète un dossier par accueil de loisirs collectifs organisé le mercredi.

En lien avec le directeur de la structure et les équipes d'animation, l'organisateur complète le dossier d'engagement respectant la charte pour un accueil éducatif, afin de développer les axes de développement. Ces axes feront l'objet d'un engagement conventionné avec les institutions signataires.

MODE D'EMPLOI

Le plan mercredi doit-il être déclaré en accueil collectif de mineurs (ACM) et intégré à un PEDT ?

AR Prefecture

Par leur durée, leur fréquence, le nombre d'enfants accueillis, le caractère éducatif et la diversité des activités proposées, les accueils organisés le mercredi doivent être dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, conformément au code d'action sociale et des familles (CASF).

Selon les instructions gouvernementales, c'est l'association du cadre réglementé de l'accueil collectif de mineurs satisfaisant à une charte de qualité et du cadre contractuel qu'offre le projet éducatif territorial qui définit le Plan mercredi.

Qui signe le dossier d'engagement et la convention Plan mercredi ?

La convention est signée par l'organisateur de l'ACM et cosignée par le porteur du PEDT du territoire d'implantation de l'accueil de loisirs organisé le mercredi.

Quelle est la durée du conventionnement ?

La durée des conventionnements Plan mercredi est annexée à celles des conventions PEDT. Valable un an et reconductible 2 fois.

UNE AMBITION DE CONTINUITÉ
ÉDUCATIVE

Pièces à joindre au dossier d'engagement du Plan mercredi

- 1 Le PEDT
- 2 Le projet éducatif de l'organisateur
- 3 La charte pour un accueil éducatif de la structure de loisirs
- 4 Le projet pédagogique
- 5 Le cas échéant, la fiche de déclaration d'un nouvel organisateur d'ACM

1 Périmètre concerné

AR Prefecture

1.1 Signataire (organisateur de l'accueil de loisirs du mercredi)

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE

Reçu le 17/03/2026

Nom de l'organisateur : Communauté de Communes Périgord Limousin

Numéro d'organisateur de l'accueil collectif de mineurs déclaré auprès de la DDCSPP : 0240546AP00

Nom du représentant légal : Michel AUGEIX

Fonction : Président

Adresse : 3 place de la République 24800 Thiviers

Téléphone : 0553622822

Mail : contact@perigord-limousin.fr

1.2 Présentation de la structure

Nom de l'accueil de loisirs : Accueil de loisirs de Thiviers

Commune d'implantation : Thiviers

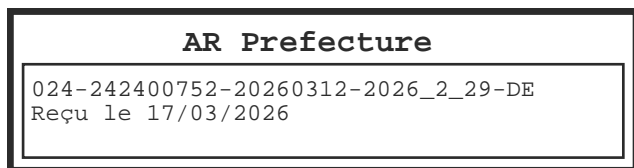
Temps d'ouverture de l'accueil de loisirs pris en compte par le Plan mercredi :

mercredi matin

mercredi après-midi

mercredi à la journée

1.3 Lien avec le projet éducatif territorial



- L'accueil de loisirs est-il implanté sur un territoire concerné par un PEDT ? Oui Non
- Nom de la collectivité signataire du PEDT : Communauté de Communes Périgord Limousin

Précisions éventuelles :

**POUR RAPPEL, la collectivité signataire du PEDT du territoire concerné par la mise en place d'un accueil éducatif Plan mercredi devra cosigner ce dossier d'engagement. Ce dossier d'engagement fera l'objet d'une instruction au sein du groupe d'appui départemental (GAD).
A l'issue de cette analyse, une convention Plan mercredi sera transmise pour signature à l'organisateur de l'ACM. Le représentant de la collectivité signataire du PEDT devra être cosignataire.**

1.4 Cosignataire(s) (signataire(s) du ou des PEDT concerné(s) par le Plan mercredi) - à dupliquer autant que nécessaire

Nom de la commune/ EPCI/ association :

Nom du représentant légal :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

2 Gouvernance

AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE
7/03/2026

2.1 Coordination

UNE AMBITION DE CONTINUITÉ
ÉDUCATIVE

❖ Élu référent de la mise en œuvre du Plan mercredi

Nom et Prénom : M Jean François BOST

Fonction : Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse

Téléphone : 0553622822

Mail : jfbost@orange.fr

❖ Coordinateur technique du Plan mercredi

Nom et Prénom : CASARO Cécilia

Fonction : Responsable/coordinatrice enfance jeunesse

Diplôme : Licence psychologie de l'enfant / Rédacteur FPT

Téléphone : 0553622010

Mail : cecilia.casaro@perigord-limousin.fr

2.2 Concertation

➤ Existe-t-il un comité de pilotage Plan mercredi ? Oui Non

➤ Est-il en lien avec le comité de pilotage PEDT ? Oui Non

Précisions éventuelles :

➤ A quelle fréquence le comité de pilotage sera-t-il réuni ?

une fois par mois une fois tous les 2 mois une fois par trimestre une fois par semestre autre, préciser :

AR Prefecture

UNE AMBITION DE CONTINUITÉ
ÉDUCATIVE

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE
Reçu le 17/03/2028
Merci de préciser la composition du comité de pilotage du Plan mercredi à partir du tableau ci-dessous :

MEMBRES	FREQUENCE DE PARTICIPATION			
Organisateur de l'ACM du mercredi	<input checked="" type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Directeur de l'ACM du mercredi	<input checked="" type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Représentants de l'équipe d'animation	<input checked="" type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Représentants des associations culturelles	<input type="checkbox"/> toujours	<input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Représentants des associations sportives	<input type="checkbox"/> toujours	<input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Représentants d'autres associations	<input type="checkbox"/> toujours	<input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Coordinateur Plan Mercredi	<input checked="" type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Référent PEDT	<input checked="" type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Elus	<input checked="" type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Représentants des communes	<input checked="" type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Représentants de l'intercommunalité	<input checked="" type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Représentants de l'équipe enseignante	<input checked="" type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Représentants des parents	<input checked="" type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Représentants des structures EAJE	<input type="checkbox"/> toujours	<input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Représentants des acteurs de la parentalité	<input type="checkbox"/> toujours	<input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Associations et fédérations d'éducation populaire	<input type="checkbox"/> toujours	<input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Conseil municipal des enfants	<input type="checkbox"/> toujours	<input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement	<input checked="" type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Conseiller DDCSPP	<input type="checkbox"/> toujours	<input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Inspecteur de l'Education Nationale	<input type="checkbox"/> toujours	<input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Conseiller CAF	<input type="checkbox"/> toujours	<input checked="" type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné
Autre, merci de préciser :	<input type="checkbox"/> toujours	<input type="checkbox"/> ponctuellement	<input type="checkbox"/> exceptionnellement	<input type="checkbox"/> non concerné

1 Une diversification des projets d'activités de l'accueil de loisirs déclaré

AR Préfecture

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE
Recv. Le 17/03/2026

1.1 Objectifs éducatifs

Quels sont les objectifs éducatifs de l'organisateur de l'accueil de loisirs ?

> 3 idées sont les bases de notre PEDT : **les alliances éducatives, le bien-vivre ensemble et la parentalité**

Ce projet partagé s'organise autour de 3 valeurs éducatives fondamentales :

La COMMUNICATION, la COOPERATION, l'IMPLICATION

La place de l'enfant et du jeune est au cœur de ce projet éducatif partagé où collaborativement nous en avons décliné 4 axes stratégiques pour la période 2026-2029

Axe 1 : Assurer la continuité éducative et la qualité des temps de l'enfant et du jeune

Objectifs opérationnels :

- Renforcer la cohérence entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Garantir la qualité pédagogique des activités proposées
- Valoriser les compétences des équipes d'animation

Plan d'actions :

- Organisation de temps de concertation entre équipes éducatives et partenaires
- Élaboration de projets pédagogiques annuels partagés et en lien avec les projets d'école
- Formation continue des animateurs (inclusion, gestion des conflits, transition écologique...)
- Mis en place d'outils de liaison école/ accueil périscolaire

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réunions partenariales annuelles
- Taux de qualification des encadrants



- Évaluation qualitative des projets pédagogiques

Axe 2 : Favoriser l'épanouissement, la citoyenneté et l'ouverture culturelle

AR Préfecture

Objectifs opérationnels 20260312-2026_2_29-DE
Reçu le 17/03/2026

- Encourager la participation active des enfants et des jeunes (développement des outils issu de l'éducation populaire)
- Développer l'accès à la culture, au sport et à l'environnement
- Sensibiliser aux valeurs de respect, de solidarité et de développement durable

Plan d'actions

- Mise en place de projets participatifs
- Organisation d'ateliers culturels et artistiques en partenariat avec les acteurs locaux
- Développement d'actions d'éducation à l'environnement
- Participation à des événements territoriaux et manifestations locales

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de projets participatifs réalisés
- Taux de participation aux activités culturelles et sportive
- Implication des jeunes dans les initiatives locales

Axe 3 : Impliquer les parents et soutenir la parentalité pour renforcer la Co éducation

Objectifs opérationnels

- Développer les espaces d'échanges et d'accompagnement des parents
- Améliorer la communication entre les familles et les acteurs éducatifs
- Prévenir l'isolement des familles

Plan d'action

- Organisation de café familles ateliers thématiques
- Aller à la rencontre des parents
- Déploiement d'outils numériques et supports d'informations simplifiées

- Impliquer les parents dans le choix ou l'accompagnement des activités

AR Prefecture

Indicateurs d'évaluation 20260312-2026_2_29-DE
Reçu le 17/03/2026

- Nombre d'actions parentalité
- Taux de participation des familles
- Mise en place d'enquêtes annuelles auprès des familles
- Résultats des enquêtes de satisfaction

Axe 4 : renforcer la coordination territoriale et le partenariat

Objectifs opérationnels

- Consolider le pilotage PEDT
- Favoriser la coopération entre les services de la collectivité et l'articulation des différents dispositifs avec les acteurs éducatifs
- Assurer le suivi et une évaluation régulière du dispositif

Plan d'action

- Mise en place d'un comité de pilotage annuel,
- Élaboration d'un tableau de bord partagé
- Bilan annuel présenté aux partenaires institutionnels
- Ajustement des actions en fonction des évaluations avec les partenaires de terrains

Indicateurs évaluations

- Nombre de réunion de pilotage et de réunion technique
- Production d'un bilan annuel
- Taux de réalisation des actions prévues

Axe 5 : Innover pour le rural

- Services itinérants
- Dynamique associative

X

1.2 Partenariats

AR Prefecture
➤ Souhaitez-vous développer des partenariats avec des acteurs du territoire pour développer des activités sportives, culturelles, environnementales, etc. ?

X oui non

Si oui, merci de préciser la nature des liens établis ou envisagés par l'accueil collectif de mineurs et les acteurs du territoire :

Identité du partenaire	Partenariat effectif	Partenariat souhaité	Plus-value éducative du partenariat pour les enfants
Bibliothèque CCPL	X	<input type="checkbox"/>	Apport culturel
Ludothèque	x	<input type="checkbox"/>	Apport ludique
Cinéma	x	<input type="checkbox"/>	Apport artistique et ludique
Associations sportives du territoire	x	<input type="checkbox"/>	Apport sportifs et éducatifs
Associations artistiques	x	<input type="checkbox"/>	Apport artistique
Tiers /lieux / recyclerie	x	<input type="checkbox"/>	Apport social et écologique
Office de tourisme	x	<input type="checkbox"/>	Apport touristique

➤ Souhaitez-vous favoriser l'implication des habitants, notamment celle des familles, dans l'organisation des loisirs des enfants ?

x oui non

Merci de bien vouloir préciser : Les familles sont invitées à participer à des temps conviviaux 1 fois / période dans les accueils de loisirs au travers soit un spectacle ou un temps jeux organisé avec la ludothèque .2 temps sont organisés cette année en juin et septembre sous forme de forum du service afin de valoriser nos actions , simplifier les inscriptions et impliquer les parents dans notre projet éducatif

AXE 1) Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

1- Comment mettez-vous en cohérence le (ou les) projet(s) d'école et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs ?

2- Comment se déclinent les parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires ?

AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE

Reçu le 17/03/2026

3- Comment se met en place la collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions) ? La présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, ou la présentation du projet d'école à l'équipe d'animation est-elle effective ?

4- Existe-t-il une mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation ? Comment cela fonctionne-t-il ?

5- Comment est Intégrer l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.) ?

Cet axe vise à assurer une continuité harmonieuse entre les temps scolaire, périscolaire et familial. Nous avons choisi le temps des mercredis afin de développer des ateliers des actions en ce sens. Cela se fait en cohérence avec le projet pédagogique de la structure et les valeurs partagées par les familles. Cette complémentarité permet de respecter le rythme de l'enfant. Des questionnaires sont régulièrement proposés aux familles. Des temps entre parents et équipes se font également afin de partager leur avis et besoins. L'espace famille propose également des temps d'échange et d'informations sur les accueils respectifs. Ce temps du mercredi devient un levier de réussite et de bien être pour chaque enfant. Différentes actions sont proposées et différentes thématiques abordées.

Des actions mutualisées sont faites avec les écoles ainsi que des temps de formation et d'informations en commun. Nous avons pu ainsi, sur une école, mettre en lien nos actions sur le temps scolaire et périscolaire ce qui a permis une reconnaissance des postures professionnelles mais également une mutualisation de nos actions. Des réunions de préparation sont faites dans ce sens et cela permet une vraie cohésion et une Co construction dans nos actions. Nous sommes invités sur certains conseils d'école mais peut-être pas encore suffisamment dans les 15 écoles du territoire. L'idée serait de présenter notre projet éducatif dans les conseils des écoles, nous œuvrons dans ce sens. La directrice

de l'accueil permet d'établir un lien direct avec l'enseignante et ainsi favoriser les échanges entre équipes et école. Les

locaux des mercredis sont dans les enceintes scolaires ainsi que chaque accueil périscolaire. Des responsables de sites

05/04/2026 10:31:02
Reçu le 17/03/2026

sont effectifs sur chaque site périscolaire ce qui permet de construire ces liens. Les équipes sont les mêmes les mercredis et les temps scolaires en périscolaire, cette proximité est un levier important

Des conventions de mise à disposition des locaux sont réalisés entre chaque commune et la collectivité garantissant le fonctionnement des accueils et des locaux utilisés. Des commissions, COPIL et COTECH sont organisés tout au long de l'année, les directrices y sont invitées à chaque fois. Une réunion de service enfance est organisée 2 fois par mois.

Axe 2) L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE

Reçu le 17/03/2026

Le centre met-il en place une Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les ALSH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles) ?

- 2- Développez-vous la mixité sociale ? De quelle manière ?
- 3- Existe-il une gratuité ou une tarification progressive ? Lesquelles ?
- 4- Quelle politique d'information mettez-vous en place pour les familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties) ?

L'inclusion des enfants en situation de handicap a 2 impacts en structure collective : Pour l'enfant cela permet de développer de l'autonomie et participer à la vie collective, pour les autres enfants, l'apprentissage de la tolérance et du respect. Depuis quelques années, nos équipes se forment à cette problématique, soit en interne sous forme de conférence ou encore sous forme d'ateliers en lien avec des associations appétentes sur le sujet. Au niveau de leur formation BAFA, certains animateurs prennent en option le handicap dans la partie approfondissement. Nous avons ainsi des référents dans les structures. Nous avons eu l'occasion d'accueillir un enfant autiste pour lequel des réunions de concertation se sont organisées avec l'école et la famille afin de mettre en œuvre l'accompagnement de l'enfant dans les meilleures conditions possibles. Ce lien entre école et famille est indispensable ainsi que le volet formation et accompagnement par des professionnels tout au long de l'accueil de l'enfant. Malheureusement, nous sommes face à l'accueil d'enfant ayant des comportements particuliers non détectés handicap qui freinent nos équipes dans l'accompagnement optimales de l'ensemble de ces enfants. Un suivi par une psychologue sera organisé cette année 2026 afin de mettre en place de l'analyse de la pratique ainsi que de l'écoute et de l'accompagnement pour les équipes.

La mixité sociale fait référence au respect, à la tolérance entre tous et ainsi favorise le vivre ensemble. Nous avons eu la chance d'être accompagné par une association Educat en 2025 qui a permis la prise de conscience de ces valeurs. Des outils,

des temps d'animations ont été proposés aux équipes et mis en œuvre sur les accueils dans leur ensemble. Ces valeurs éducatives sont pour nous essentielles et favorisent l'épanouissement des enfants. Des temps spécifiques sont mis en place le mercredi matin afin de valoriser les comportements des enfants et la prise en compte de ces valeurs. Des animations comme le cercle de paix permettent de donner la parole à chacun, d'apprendre à écouter les autres sans juger, de résoudre les conflits sans violence et de renforcer le bien être et la cohésion du groupe. Ces outils différents aident les enfants à communiquer, comprendre l'autre et trouver ensemble des solutions aux conflits. Cela permet aux enfants de milieux, cultures et expériences différents de s'exprimer et de s'écouter dans un cadre respectueux, cela favorise la mixité sociale

Les activités sont accessibles à tous. Des tarifs sont modulés selon le quotient familial des familles. Des actualisations des quotients familiaux se font tous les 3 mois. Les tarifs sont définis au plus proche des revenus des parents, à chaque modification de tarifs, une étude socio-économique du territoire est faite. Aucun supplément en termes de tarification est demandé lors de sorties spécifiques

Concernant notre communication, plusieurs réseaux sont utilisés

La page internet de la CCPL destinées au service, diffusion Face Book. L'ensemble des communes a adhéré à « panneau Pocket », une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune et ainsi harmoniser la communication intercommunale

La directrice de l'accueil a un répertoire mail des parents afin de diffuser l'ensemble des informations

En 2025, nous avons opter pour le portail famille, ce système d'inscriptions numériques permet également la communication de l'ensemble des programmes et activités du service

Axe 3) mise en valeur de la richesse des territoires

AR Prefecture
024-242400752-20260312-2026-2-30-DE
Reçu le 17/03/2026

- 1- Comment permettez-vous aux enfants accueillis au centre de découvrir votre territoire, les institutions, l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties ?
- 2- Quels partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques) ... avez-vous construits (ou en cours) ?
- 3- Comment impliquez-vous les habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.) ?
- 4- Comment exercez-vous un rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants ? Quels liens établissez-vous avec d'autres structures socioculturelles et sportives ?

Les activités et notamment celles du mercredi sont pensées essentiellement en lien avec les associations locales et structures culturelles du territoire Nous avons sur les mercredis deux axes prioritaires

- Le travail en réseau avec les associations et structures locales. Le sport, la créativité, la culture, l'environnement, la valorisation social sont autant de thématiques abordées et organisées avec les intervenants compétents dans leur domaine. Les partenariats avec les bibliothèques, le cinéma, les tiers lieux ou encore les espace de vie sociaux sont importants et essentielles pour nos équipes, ce sont des leviers importants dans la construction et le développement de nos valeurs
- La découverte du patrimoine locale est essentielle également dans la construction de nos plannings. Le partenariat avec l'office de tourisme est une aide précieuse et permet de faire découvrir aux enfants la richesse du patrimoine locale et activités spécifiques proposées par des acteurs locaux
Ce partenariat avec les différentes infrastructures sont déterminants et c'est notre feuille de route pour la programmation de nos activités en particulier les mercredis

Les activités, le choix des partenaires, les thématiques envisagées se font en fonction des bassins de vie respectifs des accueils : ce ne seront pas les mêmes à Thiviels et à Jumilhac. Cela est pensé en fonction des ressources de chaque secteur et l'animation de chaque bassin de vie. À Jumilhac, les thématiques autour du patrimoine, tourisme vert, randonnées et activités de plein air sont développées. Ainsi les activités seront davantage axées sur la nature, la découverte du patrimoine locale : châteaux, randonnées, artisanat et savoir-faire liées au tourisme et à l'identité locale.

Sur ces temps du mercredi sont également construits des animations autour de la natation en lien avec les dispositifs « aisance aquatique » ou « j'apprends à nager » ainsi que le dispositif « savoir rouler à vélo ». Ces 2 thématiques permettent d'être organisés dans un temps dédié le mercredi associant d'autres enfants que ceux des vacances et d'apporter une plus-value à ces temps de mercredis.

Des parents en tant que bénévoles sont parfois associés à nos activités.

Cette année, 2 temps de rencontre vont être organisés en juin et septembre afin d'informer les familles sur les programmes et faciliter les inscriptions mais également présenter les projets pédagogiques

Les parents sont invités aux différentes réunions en lien à la mise en place des intentions éducatives au niveau du projet éducatif. Des réunions de concertation sont organisés invitant des associations de parents d'élèves

Axe 4) Le développement d'activités éducatives de qualité

Le développement d'activités éducatives de qualité repose sur une approche pédagogique structurée qui favorise le développement global de l'enfant et le projet pédagogique de la structure

Les objectifs pédagogiques cités ci-dessous sont mis en place sur chaque structure en lien avec tous les acteurs éducatifs

Objectifs pédagogiques

Favoriser l'épanouissement et l'autonomie

- Permettre à l'enfant de faire des choix.

- Développer la confiance en soi.

- Encourager la prise d'initiatives.

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE

Recu. In. 17/03/2026

Développer la citoyenneté et le vivre-ensemble

- Apprendre le respect des règles collectives.

- Favoriser l'entraide et la coopération.

- Mettre en place des temps d'expression (conseil d'enfants).

Encourager la curiosité et l'ouverture culturelle

- Proposer des activités artistiques, culturelles et sportives variées.

- Valoriser les ressources locales et le patrimoine rural.

- Sensibiliser au développement durable et à l'environnement.

Favoriser l'implication des parents

Favoriser la participation active des parents à la vie de la structure


Développer des espaces d'écoute d'échange et d'accompagnement

Améliorer la communication et la lisibilité des actions éducatives

Toutes les activités sont construites dans le respect du rythme de l'enfant et en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfants

Les différents temps sont respectés : accueil, temps de repas, temps libre, vie collective et construits avec l'ensemble des équipes inscrit dans un document commun le projet pédagogique, des réunions de concertation sont élaborées dans ce sens

Les activités sont ponctuées de sorties ludiques et en lien avec les thématiques

 Le terme « socle commun de culture » fait référence à l'ensemble des connaissances, compétences et valeurs que les enfants doivent acquérir au cours de leurs activités de loisirs éducatifs

Au travers notre projet pédagogique, nous garantissons un enrichissement global au-delà du simple divertissement. Nos propositions d'activités sont pensées, réfléchies et construites en équipes. Nous adaptons cet apport de connaissances et de compétences pour les enfants dans un environnement de temps de loisirs et liés aux spécificités de l'animation.

Plusieurs axes sont ainsi abordés :

- Culture générale et ouverture au monde : découverte des arts (cinéma, théâtre, musique, arts plastique, danse...) , exploration du patrimoine local, comprendre des notions de sciences et de nature à travers l'expérience (randonnées avec intervenants, semaine de la science, interventions spécifiques liées à des thématiques précises...)
- Compétences sociales et civiques : apprendre à vivre ensemble, à respecter les règles et les autres, développer le sens de l'autonomie et de la responsabilité, sensibilisation à l'écologie et la citoyenneté
- Compétences méthodologiques et apprentissages fondamentaux : stimuler la curiosité et l'envie d'apprendre par le jeu, développer la capacité d'observation, de réflexion et de créativité, encourager l'expression orale et écrite
- Éducation physique et sportive : au travers différents activités proposées autour du sport, développement de la motricité, le bien-être physique, favoriser le goût de l'activité et du sport collectifs

- Expression artistique et culturelle : Encourager la créativité et l'imagination, permettre aux enfants de s'exprimer et de construire leur identité

AR Préfecture

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE
Reçu le 17/03/2026

Cochez les items pour lesquels vos activités sont concernées :

Logique de loisirs et de découverte ?

Thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives) ?

Approche ludique, récréative et créatrice ?

Ponctuées de sorties ?

Au service du projet éducatif avec mise en œuvre d'un projet pédagogique adapté ?

S'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.) ?

Élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances ?

X Domaine 1: les langages pour penser et communiquer

X Domaine 2: les méthodes et outils pour apprendre (accès à l'info et à la doc, outils numériques, conduite de projets individuels et collectifs, organisation des apprentissages)

X Domaine 3: formation de la personne et du citoyen (appge de la vie en sté, de l'action collective, de la citoyenneté, formation morale et civique, respect des choix perso et des resptés individuelles)

Domaine 4: les systèmes naturels et les systèmes techniques (approche scientifique et technique de la terre et de

l'univers, curiosité et sens de l'observation, capacité à résoudre des problèmes

AR Prefecture

024-24240000
Reçu le 17/03/2026

Domaine 5: les représentations du monde et de l'activité humaine (compréhension des stés ds le tps et ds l'espace,,

interprétation des productions culturelles humaines, connaissance du monde social contemporain)

AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_29-DE
Reçu le 17/03/2026

DOSSIER D'ENGAGEMENT DU
PLAN MERCREDI
20 - 20

SIGNATURES

Fait à

Le

Signature du porteur (organisateur de l'ACM) et du cosignataire (porteur du PEDT du lieu d'implantation de l'ACM)

Nom, Prénom, Fonction

Signature